



NEGOCIATION SALARIALE 2016



Dans un contexte compliqué les Femmes et les Hommes de notre entreprise ESPERENT un retour sur leur INVESTISSEMENT !

Remotiver et encourager !!

Pour 2016, la CFE-CGC demande à l'Entreprise une reconnaissance des efforts consentis par les AGENTS DE MAITRISE et les CADRES. En cette période marquée par le désendettement et l'amélioration des résultats économiques de notre société, cette négociation doit être l'occasion de remotiver, récompenser les forces vives de notre entreprise. Certes nous ne sommes pas encore à l'équilibre, mais les Femmes et les Hommes ne maîtrisent pas certains paramètres et certaines décisions prises par le CODIR et la MARQUE.

➤ La CFE-CGC revendique :

- **AG 1,60 %**, avec effet rétroactif au 1er janvier. Pour compenser la baisse du pouvoir d'achat prise les années précédentes ...pour rendre attractive notre entreprise et éviter d'être rattrapé par les minimas de la branche !
- **AI 1,50 %**, afin d'assurer le déroulement des carrières et assurer la reconnaissance du mérite !
Minis pour les AI de **35,00 €** et de **55,00 €** pour les Promotions.
Distribution à hauteur de **75,00 %** des AI au premier semestre.
- **Rémunération variable collective :**
Revalorisation du montant cible à **900,00 €** et rendre cette rémunération plus attractive et plus lisible avec une animation **service par service !**
- **Mutuelle :**
Revalorisation de la participation employeur pour compenser l'augmentation du PASS et le nouveau prélèvement qui alimente le fonds destiné aux actions de solidarité et de prévention. **(Passage de 24,30€ à 35,00€)**
- Création d'une enveloppe spécifique pour les repositionnements, notamment accords égalité Femmes/Hommes, seniors, handicapés et repositionnements locaux.



- Revalorisation des tickets restaurant, augmentation de 1,50 €. Effectuer un état des lieux établissement par établissement de la valeur faciale du titre, date de la dernière augmentation.
- Revalorisation de la prime associée à la Médaille du Travail (part variable +10,00 € et + 20,00 € pour la part fixe). Il faut mieux valoriser l'expérience des seniors !
- Négociation pour la mise en place d'un compte épargne temps.
- Afin d'accompagner la naissance de « PCR ACADEMIE » : attribution d'une prime pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage

➤ Après les effets d'annonce de la presse concernant « **la prime d'intéressement renforcée** » de **2000,00 €**, montant d'intéressement distribué dans certaines entités du groupe, nous demandons de revoir en URGENCE notre accord d'intéressement ou de participation !!

➤ Cadres ...

- Les Cadres ne veulent plus être les « laissés pour compte » !
- La CFE-CGC demande l'ouverture de réelles négociations salariales spécifiques !
 - Pour les cadres en 2016 la CFE-CGC revendique au minimum le maintien du pouvoir d'achat et une enveloppe moyenne de 1,5 % .Pas de discrimination basée sur l'attribution d'une part variable aléatoire !
 - **Revendication des mesures périphériques :**
 - Compte tenu de la baisse constante des effectifs et afin que les Comités d'Entreprise puissent continuer à fonctionner nous demandons une revalorisation de la dotation du budget social par conséquent minimum : **1 % de la masse salariale.**
 - **Faire de ses salariés des clients :**
- Nombreux collaborateurs et collaboratrices ne peuvent plus faire réparer leur véhicule dans notre réseau : nous demandons de rendre les conditions plus attractives.
- Etendre les droits liés au PACS accordés en 2014, aux ayants droits liés aux personnes pacées
 - **La CFE-CGC est consciente...**
- Les Salariés de la SCC et la CFE-CGC ont conscience de la situation du secteur de l'automobile et de ses répercussions sur notre société.
- Mais la première force d'une Entreprise, ce sont les Femmes et les Hommes qui la composent !
- Les salariés de la SCC ont besoin d'un signe positif pour retrouver leur confiance et motivation !
- Selon ce qu'elle mettra dans la balance lors de ces négociations, l'Entreprise montrera ses ambitions et sa volonté de parier sur les forces vives de l'Entreprise.

- Application de la convention collective : les vendeurs en catégorie ouvriers employés, passage à l'échelon 20 après 12 mois d'ancienneté.

Intégration des Conseillers Commerciaux dans ces NAO ordonnées par le Législateur afin d'écarter toutes formes de discriminations.

La CFE-CGC demande la reprise des commissions vendeurs afin d'engager des discussions sur l'avenir et les évolutions de la profession.

Solidaires et Responsables,

ENSEMBLE CONSTRUONS L'AVENIR !

« Push to pass » à la caisse !



Le Syndicat au service des cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise et forces de vente

